



Entzheim, le 22 septembre 2022

**Commission Consultative de l'Environnement**  
**de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim**  
**intervention de l'UFNASE sur Projet centre d'hébergement**

L'UFNASE comprend la nécessité pour les services de l'Etat de créer des nouvelles possibilités d'hébergement pour y accueillir des réfugiés et des personnes en grande précarité.

Mais le projet d'implanter ce centre d'hébergement sur le périmètre du Fort Joffre à Holtzheim ne peut être accepté.

En effet l'emplacement que vous prévoyez pour la construction de 86 logements destinés à accueillir 258 personnes est situé à 1km dans l'axe de la piste et en zone B du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim.

Or comme vous le savez, la loi interdit toute construction à usage d'habitation en zones B et C du PEB.

Je m'étonne que les services de l'Etat envisagent de ne pas respecter la loi. Ce serait un très mauvais exemple envoyé par l'Etat aux habitants et aux élus des communes riveraines de l'aéroport.

L'UFNASE vous demande d'abandonner ce projet.